

NOTICE EXPLICATIVE

Le dossier d'inscription à la cantine se compose de la fiche de renseignements familiaux, d'une fiche d'inscription à remplir par élève, de la charte de bonne conduite et du règlement intérieur de la cantine municipale.

Pourquoi choisir la formule d'abonnement régulier?

C'est la formule la plus simple, votre enfant est automatiquement inscrit selon le(s) jour(s) choisi(s).

Quand choisir la formule d'abonnement liberté ?

Quand votre enfant déjeune de manière exceptionnelle et/ou de manière irrégulière à la cantine municipale. Une feuille d'inscription est à retirer en mairie tous les mois, ou elle vous sera envoyée par mail, selon votre choix.

Comment modifier l'abonnement en cours d'année ?

L'abonnement est modifiable en cours d'année en remplissant le formulaire « Fiche modificative » d'inscription. Ce formulaire est disponible à la mairie.

La modification est effective le lundi de la semaine suivant le jour d'enregistrement de la demande.

Comment gérer les absences de mon enfant ?

Les absences de votre enfant qui peuvent donner lieu à une déduction du prix des repas dans le cadre de l'abonnement sont les suivantes :

- les absences pour maladie (prévenir la Mairie le matin avant 9h30 et présenter un certificat médical dès que possible),
- les absences liées à une suspension temporaire de l'abonnement,
- les absences en raison de grève,
- les absences liées à des sorties scolaires,
- les absences liées à des classes découvertes.

TOUTES AUTRES ABSENCES NON JUSTIFIÉES DANS LES 24 HEURES SERONT FACTURÉES D'OFFICE SUR LA BASE D'UN REPAS AU TARIF PLEIN.